



B1100-Direction des affaires culturelles-

DELIBERATION N° D.2022.12.118 du Conseil municipal du 8 décembre 2022

Exposition Kertész-Lartigue à l'espace Richaud. Convention de co-production entre la ville de Versailles et La Médiathèque du patrimoine et de la photographie (MPP).

Date de la convocation : 2 décembre 2022

Date d'affichage : 9 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 53

Secrétaire de séance : M. Pierre FONTAINE

Rapporteur : Mme Emmanuelle DE CREPY

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Emmanuel LION, M. Michel BANCAL, Mme Annick BOUQUET, M. François DARCHIS, Mme Anne-France SIMON, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, M. Bruno THOBOIS, Mme Corinne FORBICE, M. Alain NOURISSIER, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Christophe CLUZEL, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Xavier GUITTON, Mme Corinne BEBIN, M. Marc DIAS GAMA, Mme Anne JACQMIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie BOELLE, M. Michel LEFEVRE, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Moncef ELACHECHE, Mme Brigitte CHAUDRON, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Thierry DUGUET, M. Pierre FONTAINE, Mme Marie POURCHOT, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, Mme Martine SCHMIT.

Absents excusés:

Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Fabien BOUGLE, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Jean SIGALLA, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Céline JULLIE, M. Olivier DE LA FAIRE.
M. Wenceslas NOURRY (pouvoir à M. Eric DUPAU), Mme Marie-Agnes AMABILE (pouvoir à M. Pierre FONTAINE), M. Charles RODWELL (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), M. Nicolas FOUQUET (pouvoir à M. Bruno THOBOIS), M. Erik LINQUIER (pouvoir à M. François-Gilles CHATELUS), Mme Ony GUERY (pouvoir à Mme Corinne FORBICE), Mme Anne-Lise JOSSET (pouvoir à Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY), M. Philippe PAIN (pouvoir à Mme Martine SCHMIT), Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Muriel VAISLIC (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la délibération N° D.2022.10.77 du Conseil municipal de Versailles du 6 octobre 2022 portant sur la programmation culturelle de la Ville de Versailles et les demandes de subventions auprès de divers organismes.

- De par son histoire, la ville de Versailles est très attachée à la diffusion des arts, de l'histoire et de la culture. Elle a développé plusieurs établissements culturels visant à rendre accessible son patrimoine et mettre en valeur des œuvres et des fonds d'artistes, de collectionneurs ou de fondations. Parmi ses établissements, l'espace Richaud qui est un lieu historique servant principalement à l'évènementiel culturel dans lequel sont organisées les grandes expositions de la ville de Versailles.

La Médiathèque du patrimoine et de la photographie (MPP) a pour mission de collecter et constituer, classer et conserver, étudier, communiquer et valoriser les archives et la documentation de

l'administration des Monuments historiques ainsi que le patrimoine photographique de l'État, riche de vingt millions de phototypes remontant aux origines de la photographie.

Elle met également à disposition du public ses inventaires d'archives et son catalogue de bibliothèque, ainsi que la base biographique Autor afin de rendre le plus accessible les œuvres qu'elle conserve.

Les photographies de Jacques-Henri Lartigue et André Kertész ont intégré le fonds de la MPP dès les années 1980 et figurent parmi les plus belles œuvres complètes d'artistes qui y sont conservées.

- La ville de Versailles, disposant d'un espace d'exposition, et la MPP, disposant du fonds d'œuvres, se sont rapprochées afin de co-produire une exposition photographique dédiée aux deux artistes : Jacques-Henri Lartigue et André Kertész.

Afin de mutualiser les moyens, les parties ont décidé de conclure le présent contrat de co-production visant à répartir de façon équitable les apports en moyen de chacune des parties pour monter ce projet commun.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) de coproduire l'exposition portant sur les deux artistes Jacques-Henri Lartigue et André Kertész, au sein de l'espace Richaud à Versailles, avec la Médiathèque du patrimoine et de la photographie

L'exposition se déroulera du 18 février 2023 au 14 mai 2023.

- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte et tout document s'y rapportant ;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 36

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de suffrages exprimés : 46 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 46 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.